

# SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 17 octobre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 octobre s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

COURARI/BUJON/LIEGE-TALON/MAILLOCHAUD/ MARTIN/MIRAULT/THABAUD/LAVAUD  
PENICHON/MOITEAUX/MONDIN/DENZLER

## ÉTAIT EXCUSÉS :

Monsieur MENOIRE a donné pouvoir à Monsieur MARTIN  
Monsieur COURLIT a donné pouvoir à Madame MAILLOCHAUD  
Madame ALLOY

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame THABAUD

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point «DISSOLUTION DU SMVM DE CHAMPNIERS SECTION GÉNÉRALE» et de supprimer le point «SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : DÉLÉGUÉ» : accord unanime du conseil.

## TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 pour et 1 contre, accepte les tarifs 2017 de location de la salle des fêtes de Balzac, décrits ci-dessous :

	SALLE DES FETES					SALLE DU BAR		
	Associations	Location privée				Associations	Location privée	
		Week-end et jours fériés		Semaine			1er jour	2ème jour
	1er jour	2ème jour	Réunion	Réunion + repas				
Commune	1ère séance gratuite 2ème : 53 € Suivantes 105 €	156€	90€	66€		Gratuit	95€	48€
Hors commune	328€	422€	233€	131€	227€	Non prévu	Non prévu	
Forfait ménage : 50 €								
Forfait eau, gaz et électricité	Du 15 octobre au 14 avril				Du 15 avril au 14 octobre			
	1 <sup>er</sup> jour		2ème jour		1 <sup>er</sup> jour		2ème jour	
	25 €		10 €		15 €		10 €	

## STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRACONNE CHARENTE

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la Communauté de Communes Braconne et Charente qui ont été toilettés pour être conformes à la loi NOTRe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 6 pour et 8 abstentions, accepte ces statuts.

## ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame CRESSARD Annie souhaite céder à titre gratuit la parcelle cadastrée section AD n°94 et située rue de l'École.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

## **PROJET DE DÉFINITION DES TERRITOIRES DE DÉMOCRATIE SANITAIRE EN AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTE**

Madame LIEGE-TALON donne lecture du courrier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) relatif à la définition des territoires de démocratie sanitaire au sein de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 prévoit que l'Agence Régionale de Santé délimite les territoires de démocratie sanitaire à l'échelle infrarégionale, de manière à couvrir l'intégralité du territoire de la Région.

Pour définir ces territoires, l'ARS sollicite les avis du représentant de l'État dans la Région, de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des collectivités territoriales concernées.

Madame LIEGE-TALON demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur la nouvelle définition des territoires de démocratie santé.

Madame LIEGE TALON ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, émet un avis favorable sur la définition des territoires de démocratie sanitaire au sein de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

### **DÉCISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants :

#### Investissement dépenses

Opération 141 "Voie douce" compte 2315 : - 10 000,00€

Compte 2182 "Matériel de transport" : + 10 000,00€

#### Fonctionnement dépenses

Chapitre 011 compte 6068 "Autres matières et fournitures" : - 900,00€

Chapitre 65 compte 65548 "Autres contributions" : + 900,00€

### **DISSOLUTION DU SMVM DE CHAMPNIERS SECTION GÉNÉRALE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants demande la dissolution du SMVM de Champniers section générale, au 31 décembre 2016, en tenant compte des conditions suivantes :

- le partage de l'actif et du passif soit fait selon le mode de calcul des répartitions des heures,
- les deux agents titulaires du syndicat soient repris (1 agent recruté par la commune de Champniers et 1 agent recruté par la communauté de communes Braconne et Charente)

### **QUESTIONS DIVERSES.**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil devra délibérer prochainement pour définir le nombre de délégué qui siègera au syndicat intercommunal d'alimentation d'eau potable.
- Monsieur BUJON informe l'assemblée qu'une enquête publique pour les établissements William SABATIER va se dérouler du 18 octobre au 18 novembre 2016. Monsieur BUJON incite les membres du conseil à prendre connaissance du dossier puisqu'ils devront se prononcer à la fin de l'enquête.
- Suite aux problèmes de voisinages dans le lotissement de La Croix du Merle, une médiation sera organisée par l'OPH.
- Les travaux de voirie dans le lotissement de Peusec doivent débiter le lundi 24 octobre 2016.